

Votre Facture d'Eau a Diminué !!!! Pourquoi ?

Les 10 communes réunies au sein de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) ont transféré à celle-ci les compétences " eau " et " assainissement ".

Ainsi depuis sa création, la CAPA s'efforce d'une part de poursuivre la politique d'investissement engagée dans les communes membres et, d'autre part, de rendre aux usagers un service de qualité.

En ce sens, elle met en œuvre depuis le 1er janvier 2004, sur l'ensemble de son territoire, un nouveau dispositif contractuel qui la lie à la compagnie des Eaux et de l'Ozone (CEO) pour l'exécution des tâches de production et de distribution d'eau potable.

La CAPA a donc fait le choix d'harmoniser son service public de l'eau potable avec un prix du m³ le même pour les abonnés des 10 communes et d'exiger du délégataire des résultats quant à la qualité de l'eau distribuée (plus précisément 95% des analyses doivent être conformes)

Dès lors, la Communauté d'Agglomération a pu procéder à une baisse des tarifs applicables à l'usager.

A titre d'exemple, un usager de la Commune d'Alata qui, pour une consommation de **120 m³**, payait en 2003 **1,89€ / m³** (hors taxe et prélèvement pour organisme public), paie aujourd'hui **1,22 € / m³** (hors taxe et prélèvement pour organisme public). Il est dès lors placé dans une situation d'égalité avec l'ensemble des abonnés du Service Public de l'eau potable aussi bien pour la prestation fournie que pour la tarification.



La station de traitement des Eaux de la Confina, qui alimente en partie la commune.

Il convient également de noter que la CAPA a engagé la même action pour ce qui concerne le service public de l'assainissement.

La CAPA répond donc aux objectifs qu'elle s'est assignée dans l'exercice de ses compétences : équité, qualité, performance, transparence, développement durable.